

**19.079 n Programmes «SUPERB» et «Systèmes ERP D/ar». Crédits d'engagements**

**Projet du Conseil fédéral**

**Propositions de la Commission des  
finances du Conseil national**

du 13 décembre 2019

du 27 février 2020

*Adhésion au projet, sauf observations*

**Arrêté fédéral**

**concernant les crédits d'engagement  
en faveur des programmes «SUPERB»  
et «Systèmes ERP D/ar» visant à  
moderniser les processus de soutien  
de l'administration fédérale et des  
systèmes SAP du DDPS destinés à la  
gestion des engagements**

**du ...**

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération  
suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 13  
décembre 2019<sup>2</sup>,

*arrête:*

---

1 RS 101

2 FF 2020 599

**Conseil fédéral****Commission du Conseil national****Art. 1**

<sup>1</sup> Les crédits d'engagement suivants sont approuvés pour les domaines des finances, du personnel, de la logistique, des achats et de l'immobilier:

- a. 320 millions de francs pour le programme «SUPERB», relevant de la responsabilité du Département fédéral des finances, qui vise à moderniser les processus de soutien de l'administration fédérale dans les domaines susmentionnés et l'assistance informatique de ces processus;
- b. 240 millions de francs pour le programme «Systèmes ERP D/ar», relevant de la responsabilité du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), qui vise à moderniser et à consolider les systèmes du DDPS destinés à la gestion des engagements dans les domaines susmentionnés.

<sup>2</sup> La répartition de chacun des deux crédits d'engagement en trois tranches chacun et l'utilisation de celles-ci est réglée en annexe.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Le crédit d'engagement pour le programme «SUPERB» est libéré de la manière suivante:

- a. la première tranche de 95 millions de francs, par le présent arrêté fédéral;
- b. la deuxième et la troisième tranche, respectivement de 175 et de 50 millions de francs, par le Conseil fédéral.

<sup>2</sup> Le crédit d'engagement pour le programme «Systèmes ERP D/ar» est libéré de la manière suivante:

- a. la première tranche de 75 millions de francs, par le présent arrêté fédéral;
- b. la deuxième et la troisième tranche, respectivement de 130 et de 35 millions de francs, par le Conseil fédéral.

**Art. 1** ▾ *Frein aux dépenses*<sup>2</sup> *Biffer***Art. 2**

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux Chambres fédérales, d'ici à fin 2020, un rapport dans lequel il présentera les avantages et synergies potentiels ainsi que les effets sur le personnel que l'on attend, à l'échelle de la Confédération, des programmes « SUPERB » et « Systèmes ERP D/ar ». Chaque unité administrative de l'administration fédérale centrale publie individuellement, d'ici à fin juillet 2021, les avantages et synergies potentiels attendus, de manière suffisamment détaillée pour que les Commissions des finances soient par la suite en mesure de vérifier si les objectifs définis ont été atteints.

**Conseil fédéral**

<sup>3</sup> Le Conseil fédéral peut procéder à des transferts entre les tranches libérées et au sein des deux crédits d'engagement, de même qu'entre ces crédits.

**Art. 3**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

**Commission du Conseil national****Art. 3**

Le Conseil fédéral peut procéder à des transferts entre les deux crédits d'engagement.

**Art. 4**

Les crédits d'engagement visés à l'art. 1 ne sont approuvés qu'après que le Conseil fédéral a édicté et mis en vigueur une directive habilitant le mandant des programmes « SUPERB » et « Systèmes ERP D/ar » à donner des instructions dans les cas où les offices et les départements concernés ne parviendraient pas à se mettre d'accord. Le Conseil fédéral transmet préalablement la directive en question aux Commissions des finances.

**Art. 5**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil fédéral

Commission du Conseil national

Annexe  
(art. 1, al. 2)**Crédits d'engagement et tranches**Annexe  
Biffer**1. Montant des tranches**

Crédits d'engagement (en francs)	Total	1 <sup>e</sup> tranche	2 <sup>e</sup> tranche	3 <sup>e</sup> tranche
Programme «SUPERB»	320 000 000	95 000 000	175 000 000	50 000 000
Programme «Systèmes ERP D/ar»	240 000 000	75 000 000	130 000 000	35 000 000

**2. Utilisation des tranches**

	Programme «SUPERB»	Programme «Systèmes ERP D/ar»
1 <sup>re</sup> tranche	Bases et création du système	Consolidation et transformation du système SAP R/3 en S/4 HANA
2 <sup>e</sup> tranche	Changement de système et interfaces	Création du nouveau système SAP destiné à la gestion des engagements
3 <sup>e</sup> tranche	Démantèlement et optimisations	Automatisation de la logistique de l'armée et autres optimisations